

Préavis N° 10-2025

Demande d'ouverture d'une crèche de 44 places sur la commune de Bursinel

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse dans sa séance du 3 décembre 2025.

Le présent préavis a pour but de présenter les besoins en vue d'obtenir l'accord pour l'ouverture d'une crèche de 44 places sur la commune de Bursinel.

1. Préambule

Les besoins en termes de places d'accueil en faveur des familles de la région ne cessent de croître et les infrastructures d'accueil actuelles gérées par l'Association Enfance & Jeunesse (EnJeu) ne parviennent pas à toutes y répondre. La liste d'attente centralisée (LAC) pour le réseau AJERE fait état d'un nombre important de familles inscrites. Ce contexte tendu est partagé par l'ensemble des réseaux du canton mais la pression exercée sur la région de la Côte est particulièrement prégnante.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement des structures d'accueil préscolaire et parascolaire adoptée par le Conseil intercommunal d'Enfance et Jeunesse lors de sa séance du 4 décembre 2024, la création d'une nouvelle crèche sur la commune de Bursinel s'inscrit comme une étape concrète et prioritaire de ce plan d'action pour la période 2025-2030.

Cette stratégie, fondée sur des analyses démographiques établies par la société Microgis et des projections validées par les instances cantonales, vise à répondre aux besoins croissants des familles de la région en matière d'accueil de l'enfance. L'ouverture de cette structure à Bursinel permettra ainsi d'augmenter significativement l'offre de places disponibles dans le réseau AJERE, tout en garantissant un accueil de qualité, de proximité et adapté aux évolutions socio-économiques de notre population.

2. Situation actuelle

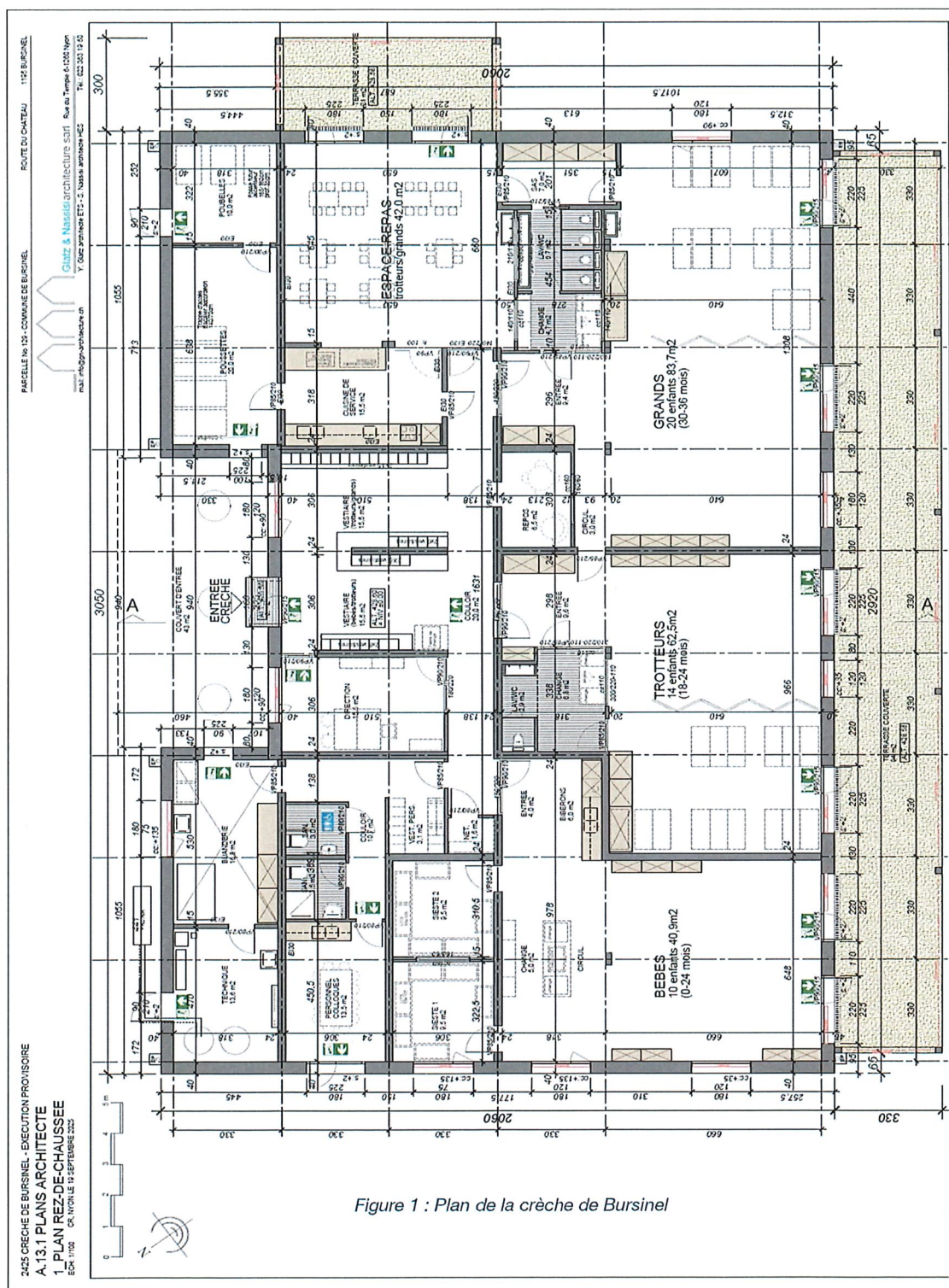
Dans ce contexte, la commune de Bursinel a souhaité contribuer à l'engagement de l'Association en faveur de l'Accueil de Jour en soumettant à sa population un projet de construction d'une structure préscolaire de 44 places sur la parcelle communale 129.

Enfance & Jeunesse a adressé un courrier officiel confirmant son intérêt à assurer la gestion de la structure préscolaire de 44 places mise à disposition par la commune. A la suite de cela, un crédit d'étude a été voté le 3 avril 2025 par le Conseil général de Bursinel, afin d'élaborer les plans d'un projet par étapes sur la parcelle 129, dont la première phase consisterait en la construction de la crèche.

Les plans ont été élaborés en collaboration avec le Service Cantonal de l'Accueil de Jour de l'Enfance (SCAJE) pour s'assurer que les espaces dédiés répondent aux normes d'une structure préscolaire. La crèche est destinée à des enfants âgés de 3 mois à l'âge d'entrer à l'école primaire. Pour ce jeune public, il est nécessaire de penser les espaces en adéquation avec leurs besoins moteurs et physiologiques. Des normes cantonales sont édictées pour guider les projets de développement et assurer ainsi une prise en charge qualitative sur l'entier du canton.



Cette structure de 600 m² sera gérée par l'Association Enfance & Jeunesse et rejoindra ainsi l'offre de places pour le secteur Accueil de Jour du réseau AJERE.



Handwritten signature in blue ink.

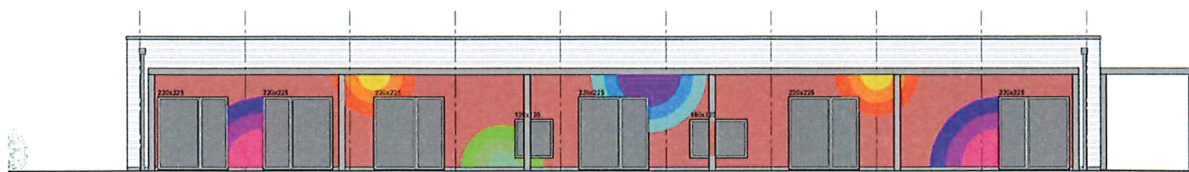


Figure 2 : Face Sud-Ouest de la crèche. La décoration murale est proposée à titre d'exemple et n'est pas définitive.

3. Besoins

Les travaux préparatoires, de gros œuvre et de second œuvre extérieur et intérieur seront financés par la commune de Bursinel. L'Association remboursera progressivement le montant investi au moyen d'un loyer mensuel échelonné par tranches, selon des modalités qui feront l'objet d'une convention.

L'Association Enfance & Jeunesse sera, quant à elle, en charge de l'aménagement intérieur du lieu d'accueil, de l'engagement du personnel et de sa gestion quotidienne.

Les charges courantes liées au fonctionnement d'une crèche comprennent notamment les coûts relatifs au personnel éducatif, à la direction, au bâtiment et à ses charges récurrentes, aux infrastructures informatiques et licences, aux ressources transversales sollicitées (facturation des familles, coordination administrative, supervision financière, etc.).

4. Planning

Date	Événement
Août 2025	Définition du périmètre du projet
Décembre 2025	Conseil intercommunal pour validation du projet
Courant 2026	Travaux
Août 2026	Commande aménagement intérieur
2ème semestre 2026	Mise au concours des fonctions
Février 2027	Ouverture de la crèche

5. Investissement

La commune de Bursinel prendra en charge la construction de la crèche pour un montant estimé de CHF 3'500'000.-. Cet investissement sera répercuté sur le loyer à la charge d'EnJeu.

Son amortissement s'effectuera sur une durée de 30 ans, à un taux de 3.33%. A cela s'ajoute la prise en charge du taux d'emprunt (taux de référence) et du taux d'entretien courant du bâtiment.

Le taux de l'intérêt sera calculé sur le montant de l'investissement qui reste à amortir.

6. Subventions

Dans la limite des ressources affectées aux fonds, le Canton et la Confédération prévoient plusieurs mesures d'incitation et de soutien financier dans le cadre de l'ouverture de nouvelles places d'accueil :

Type d'aide	Institution	Source	Montant / Modalité	Bénéficiaire	Durée / Conditions
Aide à la pierre	FAJE	Cantonale	CHF 4'300.- par place d'accueil autorisée (forfaitaire)	Commune de Bursinel	Valable jusqu'au 31.12.2026 inclus
Aide au démarrage	FAJE	Cantonale	Année 1 : CHF 5'500.- par place Année 2 : CHF 2'500.- par place Année 3 : CHF 1'500.- par place	Association EnJeu	3 ans suivant l'ouverture
Aide au démarrage	OFAS	Fédérale	CHF 5'000.- par place effectivement occupée (pendant 2 ans)	Association EnJeu	Jusqu'au 31.12.2026 Attribution incertaine (liste d'attente, fonds limités, probabilité faible pour Bursinel)
Subvention sur la masse salariale	FAJE	Cantonale	32,25 % des salaires du personnel encadrant	Association EnJeu	Garantie pour 2026 Incertitude à partir de 2027 liée à la baisse de la contribution cantonale

- L'aide au démarrage fédérale via l'OFAS est une subvention qui s'éteindra au 31 décembre 2026. La Confédération a décidé d'allouer le solde du fonds en priorité aux cantons ayant le moins développé de places ces dernières années. Le canton de Vaud figure sur une liste d'attente, et les demandes sont traitées selon leur ordre de dépôt, sans garantie d'obtenir cette aide. Il est toutefois probable que les ressources restantes soient épuisées avant l'examen du dossier de Bursinel. Dans ce contexte, ces subventions ne sont pas indiquées dans les lignes budgétaires présentées ci-dessous.
- La subvention de 32,25 % destinée aux salaires du personnel éducatif, versée par la FAJE, est garantie pour l'année 2026. Toutefois, le Conseil d'Etat ayant décidé de réduire sa contribution à la FAJE pour 2026 et 2027, une incertitude subsiste quant au maintien intégral de ces aides à partir de 2027.

7. Ligne budgétaire

Plan de financement sur 4 ans				
	Année 1 2027	Année 2 2028	Année 3 2029	Année 4 2030
Données				
Nombre de places autorisées - 10 bébés, 14 trotteurs, 20 moyens		44		
Nombre d'heures d'ouverture par jour - 6h30-18h30		12		
Nombre de semaines d'ouverture par année		48		
Surface		environ 600 m ²		
Besoins				
Personnel				
Traitement personnel direction	80 000	80 800	81 800	82 700
Traitement personnel d'encadrement - EDE - ASE - APE	922 500	927 900	933 300	938 800
Traitement du personnel administratif - apprentis - stagiaires - intendance	101 000	101 500	101 900	102 500
Charges sociales - LPP - LAA - IJM	210 900	212 200	213 400	213 400
Diverses charges du personnel	15 800	15 800	15 800	15 800
Total frais personnel	1 330 200	1 338 200	1 346 200	1 353 200
Charges relatives au fonctionnement				
Achats mobilier et aménagement locaux	0	9 000	9 000	9 000
Achats matériel éducatif	6 500	3 600	3 600	3 600
Consommation électricité, eau & gaz	8 000	8 000	8 000	8 000
Frais de repas	97 000	97 000	97 000	97 000
Entretien du bâtiment	60 000	60 000	60 000	60 000
Informatique (matériel, licences, téléphones, etc.)	33 800	22 300	22 300	22 300
Loyer estimé	284 000	275 000	265 000	257 000
Amortissement mobilier - 10% / an	0	23 000	23 000	23 000
Autres charges	28 800	27 800	27 800	27 800
Total charges de fonctionnement	518 100	525 700	515 700	507 700
TOTAL DES BESOINS	1 848 300	1 863 900	1 861 900	1 860 900
Prévisions				
Facturation des pensions et frais de garde	790 000	790 000	790 000	790 000
Subvention FAJE	398 000	400 000	402 000	405 000
Subvention FAJE aide au démarrage	242 000	110 000	66 000	0
Subvention FAJE formation	1 500	1 500	1 500	1 500
TOTAL DES RESSOURCES	1 431 500	1 301 500	1 259 500	1 196 500
CHARGES COMMUNALES	-416 800	-562 400	-602 400	-664 400

L'investissement d'aménagement final sera amorti sur 10 ans comme le prévoit le nouveau règlement sur la comptabilité des communes, l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné.

La projection sur les coûts d'une place à charge des communes pour la crèche de Bursinel est d'environ CHF 15'000.-, en corrélation avec l'estimation indiquée en page 6 du préavis n°12-2024 adopté par le Conseil Intercommunal.

8. Conclusion

Le Comité de Direction vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 3 décembre 2025.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N°10-2025 Demande d'ouverture d'une crèche de 44 places sur la commune de Bursinel qui financera sa construction et qui la louera à EnJeu ;
- D'accorder au Comité de Direction un investissement de CHF 230'000.- TTC destiné à l'aménagement de la crèche de Bursinel ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement de CHF 230'000.-.

Adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 27 octobre 2025.

Au nom du Comité de Direction d'Enfance & Jeunesse

Enfance & Jeunesse



Sylvie Mery
Présidente



Isabelle Houmard
Directrice Générale